toute appréhension des députés qu'une majorité écrasante des habitants de cette province serait déterminée à entraver et à détruire l'union qui a été formée. Les revirements complets en pareilles occasions n'ont pour nous rien d'inusité. Il y a quatre années à peine, mon honorable collègue, fort du pouvoir de persuasion hors pair qu'on lui connaît, fort aussi de la puissance que lui conférait le gouvernement dont il était le chef, s'est présenté au suffrage populaire; malgré ces avantages, il a subi une défaite personnelle dans l'un de ses châteaux forts, par une majorité de plus de 500 voix, et seulement 13 de ses partisans d'une Chambre qui comptait 55 députés, furent élus. Eh bien! monsieur l'Orateur, le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger a cru que son devoir envers le pays dépassait le souci de se maintenir au pouvoir avec son parti. La mesure adoptée en vue de prolonger le chemin jusqu'à Pictou sur le Saint-Laurent nous a coûté l'appui des députés de l'Ouest de la province connus sous le nom de l'École de Yarmouth. La loi pourvoyant au maintien des écoles par des impôts directs et obligatoires, si insupportable pour les jeunes pays, eut suffi à elle seule à chasser n'importe quel parti du pouvoir et eut entraîné notre défaite même s'il n'avait jamais été question de l'union. Le gouvernement a été accusé par ses adversaires d'avoir sacrifié les intérêts des pêcheurs à la politique canadienne qui stipule l'émission de permis de pêche et ceux qui ont entendu mon honorable collègue ce soir peuvent imaginer l'effet provoqué par des accusations de ce genre à travers le pays, ou encore celle d'avoir taxé le pain du pauvre dans l'intérêt du Canada, car nous avions jugé inopportun du point de vue politique de supprimer la taxe sur la farine qui avait été imposée en vertu du traité de réciprocité. Il est demeuré, néanmoins, que les pêcheries de la Nouvelle-Écosse sont accessibles aux pêcheurs des États-Unis sur paiement d'une modeste redevance et qu'une taxe est imposée sur la farine américaine. La Chambre peut aussi imaginer avec quelle consternation et quelle crainte les habitants des peuplements de l'arrière-pays ont entendu mon honorable collègue évoquer par des images à fendre l'âme la scène d'adolescents et d'hommes du pays arrachés à leurs foyers pour aller défendre la frontière sans fin du Canada. Alors que le peuple, d'une part, était avisé qu'il fallait recourir aux impôts directs pour assurer le maintien des services locaux, M. Howe affirmait partout ce qu'il a dit ce soir, savoir, que le premier effet de la Confédération serait d'augmenter les impôts directs au pays de 50 p. 100. La Chambre sera sans doute heureuse de savoir que la Nouvelle-Écosse jouit d'une bonne situation finan-

cière, mais le ministre des Finances qui doit prélever les fonds démontrera qu'à venir jusqu'à maintenant le Dominion n'a guère profité de l'union avec cette province. Au fait, afin d'achever les ouvrages publics par ses propres moyens, la Nouvelle-Écosse aurait été forcée ou de réduire les montants affectés aux services majeurs ou d'augmenter son tarif d'au moins 15 p. 100. Il ne faut pas oublier non plus que le dernier scrutin a été tenu sous le régime d'un droit de vote institué par le gouvernement de mon honorable collègue et qu'il fut mis en œuvre pour la première fois lors de ce scrutin. En plus de tout cela, le gouvernement a été forcé, juste avant la dissolution, d'introduire un nouveau projet de loi portant sur la représentation, afin d'harmoniser la constitution locale au nouvel état de choses sous le régime d'union. Nous avons ainsi été obligés de réduire substantiellement la représentation de plusieurs comtés, geste qui en lui-même a provoqué un amer dégoût chez les électeurs. La clameur populaire a proclamé que l'union, malgré les mérites qu'elle pouvait avoir, a été imposée au peuple d'une manière arbitraire et inconstitutionnelle. Je suis certain que point n'est besoin pour moi de défendre en cette Chambre la manière dont l'Acte d'Union a été adopté par le Parlement impérial en s'appuyant sur la volonté exprimée par de larges majorités dans les Assemblées législatives des provinces concernées. Pitt et Peel, de même que les hommes d'État les plus éminents d'Angleterre ont tous affirmé dans les termes les plus nets le droit du Parlement de transiger de toute question, d'ordre constitutionnel ou autre, si de leur avis le bien du pays l'exige. Mon honorable collègue luimême et tous les hommes publics de la Nouvelle-Écosse se sont prononcés de temps à autre en faveur de l'union des colonies de la manière précise dont elle avait été réalisée dans le cas présent. Pourtant, unionistes et anti-unionistes sont aujourd'hui appelés à dénoncer le mode de réalisation de l'union comme une violation de leurs droits et à châtier les auteurs de cette mesure. Malgré tous ces avantages au moment du scrutin, la Chambre sera surprise d'apprendre que mon collègue, M. Howe, et ses partisans ne réussirent même pas à convaincre la moitié des électeurs de la province à voter en leur faveur! Je suis arrivé à ces chiffres avec le plus grand soin et je me ferai un plaisir de les soumettre à l'analyse de mon honorable collègue. Les partisans de l'union ont contesté tous les comtés de la province sauf trois. Dans ces trois circonscriptions, j'ai concédé un tiers des voix aux unionistes et les deux tiers à leurs adversaires. Le nombre des électeurs dans la province est d'environ 47,000. De ce nombre, 10,000 ne se sont même pas présentés

[L'hon. C. Tupper.]